



Réunion du : 29 janvier 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 21

Présidence : M. RAFFARD Pierre

Présents : Mme OSBERY Sylvie, M. TREPKA Nicolas (consultation téléphonique)

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

REGLEMENTS 2025/2026

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Coupe U15 - COULANGES 1 / FC CHATEAU CHINON ARLEUF du 17/01/2026 – **Fixé le 21 février 2026.**

1.2. Modifications de rencontres

Championnat U15D1 – match n°55433780 du 07/02/2026, ASA VAUZELLES 1 / FC DECIZE 1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre le 14 février à 14h30 sur le terrain synthétique des Ateliers.

Accord de la Commission.

2 – FOOT A 8

2.1. Forfaits

Festival U13 Pitch du 24 janvier 2026 (1^{er} tour)

Forfaits déclarés des clubs de l'AS Varzy, l'AS Pouilly et l'Entente Cercy/Moulins/Chatillon.

Amende 40€ à chaque club.

3 – ORGANISATION CHAMPIONNATS 2^{EME} PHASE : MODIFICATIONS CHAMPIONNATS U13 D2 ET D3

Pour répondre aux obligations des équipes de jeunes des clubs de Ligue avant le 1^{er} mars, la Commission valide l'Entente St Benin/La Machine (article 39 des RG et article 31 des Règlements Ligue).

De ce fait, l'Entente St Benin/Montigny remplace l'AS St Benin en D2A et l'Entente St Benin/La Machine remplace l'UF La Machine en D3C.

Championnat U13 D2 :

Poule A (6 équipes) : E. St Benin/Montigny 1, E. Château Chinon/Lormes 1, FC Nevers 1, CS Corbigny 1, UCS Cosne 2, AFGP 58 2

Poule B (6 équipes) : E. St Eloi/Guérgny Urzy 1, US Coulanges 1, E. Alligny St Amand/St Père 1, JS Marzy 1, E. Cercy/Chatillon/Moulins 1, FC Nevers Banlay 1

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-21 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

Championnat U13 D3 :

Poule A (6 équipes) : E. Chaulgnes/La Charité 1, AS Clamecy 2, V. Prémery 1, AS Varzy 1, AS Pouilly 2, UCS Cosne 3

Poule B (5 équipes) : AS Pouilly 1, FC Nevers 2, Afgp 58 3, US St Pierre 1, US Coulanges 2

Poule C (5 équipes) : FC Decize 2, CS Corbigny 2, FC Imphy 1, E. St Benin/La Machine 2, E. ESN 58/Charrin 2

- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Printemps » 07-21 fév / 07-14-21 mars / 18-25 avril / 09-30 mai / 6 juin.

4 – ENTENTES ENTERINEES : MODIFICATIONS

La Commission entérine les ententes ci-dessous pour la 2^{ème} partie de saison (décision Bureau du Comité de Direction du 13/01/2026) :

U13 :

E. Château Chinon/Lormes 1 - E. St Eloi/Guérigny Urzy 1 - E. Alligny St Amand/St Père 1 - E. Cercy/Chatillon/Moulins 1 - E. Chaulgnes/La Charité 1 – E. ESN 58/Charrin 2 – E. St Benin/Montigny – **E. St Benin/La Machine 2.**

5 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels (Futsal et herbe)** :

- 1^{er} et 02/05/2026 : tournoi annuel de l'ASA VAUZELLES (U7/U9/U11/U13)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- **14, 16 et 17/05/2026 : tournoi annuel de l'AFGP 58 (U7 à U18)**
- **20/06/26 (ou 21/06/26) : tournoi féminin de l'AFGP 58 (U13F/U16F)**
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)

6 – COURRIEL

- Du Comité des Fêtes de la Commune d'Arleuf nous informant de l'indisponibilité du terrain d'Arleuf le 9 mai 2026 en raison d'une manifestation. De ce fait, la Commission programme la rencontre U13D2A, E. Château Lormes 1 / FC Nevers 1 sur le terrain de Château-Chinon.
- Des clubs de l'AS Clamecy et du CS Corbigny nous informant de leur non-participation à la Finale Futsal U13F-U15F du 1^{er} février 2026. La Commission regrette le manque d'implication de la part de ces 2 clubs.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Festival U13 Pitch

Les ½ finales du Festival U13 Pitch auront lieu **le samedi 28 février 2026** (lieux à définir).

7.2. Finales Futsal

Cette année, les finales Futsal sont organisées le week-end des vendredi 30, samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février 2026 à la Maison des Sports de Nevers.

Voici le programme et les équipes qualifiées en catégories jeunes :

Samedi 31 janvier 2026

Finale U15

Rdv à 08h30 – Début des rencontres à 09h00

Equipes qualifiées : Fc Nevers 1, Fc Nevers 2, Fc Decize, Fc Nevers Banlay, US Coulanges et UCS Cosne

Finale U11

Rdv à 14h00 – Début des rencontres à 14h30

Equipes qualifiées : As Clamecy, UCS Cosne, RC Nevers Challuy Sermoise, ASA Vauzelles, US Coulanges et AFGP 58

Dimanche 1^{er} février 2026

Finale U13

Rdv à 08h00 – Début des rencontres à 08h30

Equipes qualifiées : RC Nevers Challuy Sermoise 1, RC Nevers Challuy Sermoise 2, UCS Cosne, CS Corbigny, ASA Vauzelles et AFGP 58

Finale U13-U15F

Rdv à 08h00 – Début des rencontres à 08h30

Equipes qualifiées : Fc Nevers et AFGP 58

Finale U18

Rdv à 14h00 – Début des rencontres à 14h30

Equipes qualifiées : Fc Decize, AS Clamecy, Fc Nevers Banlay, US Coulanges, CS Corbigny et ASA Vauzelles

7.3. Foot Animation

La date de reprise des plateaux U7 et U9 et du critérium U11 pour la 2^{ème} partie de saison est fixée le **samedi 7 février 2026**.

Les plateaux U7 et U9 ainsi que le critérium U11 sont consultables sur l'application FAL et sur le site internet du District.

Le Président
Pierre RAFFARD

La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*